

## Délibération du Conseil municipal

### Séance du 19 novembre 2024

Le dix-neuf novembre deux mille vingt-quatre, à 19 heures et 00 minute, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul PAVILLON, Maire.

#### Présents

BOYER Emilie, CHOUTEAU Edith, CORBILLON Christine, DESOEUVRE Robert, GAUTHERON Xavier, GUIBERT Vincent, LABORDERIE Philippe, LANGLOIS Danielle, LECACHEUR Julien, LECOMTE Delphine, LHUISSIER Thierry, LIOTON Valérie, LIZE Didier, MINETTO Jacques, PAVILLON Jean-Paul, PENEAU Sylvie, PICARD Corinne, PUSHPARAJ Emilie, RAVELEAU René, REBILLARD Michèle, REGRAGUI Sidi Kamal, RETHORE Jacqueline, ROCHAIS Philippe, SOURICE Corinne, VIGNER Jean-Philippe

#### Absents excusés ayant donné pouvoir (art. L2121.20)

BEAUCLAIR Sophie à PAVILLON Jean-Paul  
FRAKSO Mohamed à LIOTON Valérie  
SOUILHE Jérôme à PUSHPARAJ Emilie

#### Absent(s) excusé(s)

#### Absents

BOUSSICAULT Gérald, DELETANG Claire, GAILLARD Yohan, PARENTEAU Louis-Pierre

#### Secrétaires de séance

CORBILLON Christine, ROCHAIS Philippe

Convocation adressée le 13 novembre 2024, article L.2121.12 CGCT

Liste des délibérations affichée et publiée le 25 novembre 2024, article L.2121.25 CGCT

## 24SE1911-04 | Finances – Mise en œuvre de la carte d'achat public – Caisse d'épargne

Madame Emilie BOYER, Adjointe déléguée aux Finances, au Tourisme et à l'Administration générale, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Décret n° 2023-209 du 27 mars 2023,

Vu l'arrêté du 24 décembre 2012, notamment l'article 10,

Considérant que la BNP Paribas, par courrier du 15/10/2024, a dénoncé le contrat permettant l'utilisation des cartes achat,

Considérant la proposition de service de la Caisse d'Epargne Bretagne Pays de la Loire,

Considérant que le recours au paiement par carte d'achat fait partie intégrante de l'organisation pour le fonctionnement des différents services de la Ville,

Considérant l'avis de la Commission ressources du 12 novembre 2024,

**En accord avec le Bureau Municipal, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- **Décide de poursuivre la mise place de la carte d'achat public comme moyen de paiement de dépenses directement auprès de fournisseurs,**
- **Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents contractuels entre la Commune des Ponts-de-Cé et la Caisse d'Epargne Bretagne Pays de la Loire ainsi que tous les documents afférents.**

VOTE			
En exercice	32	POUR	27
Présents	25	CONTRE	0
Pouvoirs	3	ABSTENTION	1 (D. LIZE)
Pris part au vote	28	TOTAL	28

**Délibération adoptée à la majorité**

**Le Maire,  
Jean-Paul Pavillon**

